

## Direction de l'Administration Pénitentiaire

**MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE  
L'OUTRE-MER  
MAISON D'ARRÊT DE BASSE-TERRE N°36/21**

**Basse-Terre, Le 25 Octobre 2021**

La Chefferie d'établissement a la direction interrégionale Mission des Services Pénitentiaires De l'Outre-Mer

**Objet** : Etats généraux pour la Justice, compte rendu de la semaine 42

Dans le cadre des Etats Généraux pour la Justice, la maison d'arrêt de Basse Terre a été retenue site de consultation. A ce titre, je vous fais part du résultat de cette consultation pour la semaine 42.

Pour les représentants des personnels, le 19 octobre à 14h00 :  
Secrétariat local de l'UFAP UFAPFO

*Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.*

Les représentants régionaux ont été invités à cette réunion, mais n'ont pu se présenter, étant hors département.

Le chef d'établissement explique la démarche, en indiquant que d'autres réunions sont programmées, avec l'ensemble des personnels sur la semaine. La semaine suivante sera consacrée à la consultation des personnes détenues et des familles. Ensuite, en semaine 44, seront entendus s'ils le souhaitent les partenaires, magistrats, avocats, élus, associations partenaires, aumôniers, assesseurs, personnels soignants.

*Sur le volet ressources Humaines :*

Les personnels doivent être reconnus à part entière dans la collectivité. L'Administration Pénitentiaire ne doit pas être perçue comme une administration répressive ou autoritaire. L'image du surveillant dans la société doit être mieux considérée. Pourtant, les personnels pénitentiaires sont investis dans leurs missions d'assistance, de conseil, de prise en charge. Les missions qui sont de plus en plus diversifiées et spécialisées doivent être connues du grand public, de manière à valoriser et attirer les futurs candidats aux concours.

Le manque de reconnaissance est aussi un sentiment ressenti par l'ensemble des personnels. Elle doit être prise en compte de manière plus appuyée, et de manière concrète, mais aussi en matière de primes qui doivent être alignés sur le modèles des policiers ou gendarmes. Le niveau de recrutement des personnels de l'administration pénitentiaire doit être le même que pour la police, avec un niveau BAC.

Les représentants des personnels estiment que les agents de catégorie C devraient être revalorisés en catégorie C

Chaque département ou région pénitentiaire devrait être doté des mêmes moyens, notamment en matière d'implantation d'UHSA, UHSI, et d'ERIS dans l'Outre-mer .

L'éloignement avec l'hexagone doit conduire l'administration à renforcer les affectifs dans les départements d'outre-mer.

Les rythmes de travail devraient faire l'objet d'une étude, afin d'envisager la fin des cadences actuels, et en particulier le matin suivi de la nuit en 24 heures.

Sur le volet sécurité :

Tous les établissements devraient être dotés d'une ELSP sans exception.

Une équipe cynophile par établissement permettrait de mettre un terme quasi définitif à l'entrée des stupéfiants en détention, et par conséquent limiterait des trafics, les problèmes d'addiction, les violences.

Sur le volet réinsertion :

L'activité économique de la Guadeloupe ne permet pas de développer actuellement le travail pénitentiaire. Pourtant, à terme, nos établissements seront dotés d'ateliers. Aussi, le taux de pauvreté est une réalité dans la détention, ce qui induit le racket d'une part, ou la sollicitation des familles dans l'envoi des mandats d'autre part, pour une population déjà en souffrance, et pour la plupart en situation de précarité. La pauvreté ne permet pas non plus de s'acquitter des parties civiles. Les établissements doivent proposer d'avantage d'activités rémunérées, par le service général, la formation mais surtout le travail pénitentiaire. Le travail pénitentiaire ne doit pas occulter l'enseignement, qui est une priorité absolue. Le travail pénitentiaire doit être reconnu dans le cadre de la valorisation des acquis d'expérience.

Les entreprises doivent être sensibilisées sur les formations mises en place en établissement afin qu'il puisse exister un lien entre l'organisme de formation, le SPIP et le futur employeur.

Pour les agents en service de nuit. les 20, 21 et 22 octobre 2021 :

*Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.*

L'ensemble des agents présents auraient souhaité que les états généraux se tiennent bien avant le lancement du 18 octobre.

Néanmoins, ils souhaitent apporter leur contribution. Ils espèrent que cette consultation permettra de faire remonter les propositions des agents du terrain, et ainsi contribuer à l'amélioration de la justice et plus particulièrement au fonctionnement des établissements pénitentiaires.

D'après les agents, la situation de la détention se dégrade au travers des profils psychiatriques de plus en plus nombreux dans nos détentions. Les surveillants expliquent qu'ils sont démunis face à certaines personnes, qui mériteraient d'être prises en charge de manière renforcée par les personnels de soin, voire placés dans des établissements spécialisés. L'idée de l'ouverture d'une unité de jour dans les établissements pénitentiaires, surtout en outre-mer, dépourvu d'UHSA, serait un moyen de combler les difficultés de gestion des hôpitaux psychiatriques. Il faudrait cependant que les ARS mettent plus de moyens pour mettre en place un véritable parcours de soins (infirmiers psy, psychologues, activités thérapeutiques). Pour ces mêmes publics, se pose la question de la sortie, et surtout du danger qu'ils représentent pour la société.

De la même manière un autre public en grande difficulté que représente les SDF, assez nombreux sur Basse Terre. Ces publics font des allers et retours sur la maison d'arrêt. Il serait nécessaire de trouver le moyen de les encadrer d'avantage, accompagnement, soins, logement, formation, travail. En général, les SDF commettent des délits pour revenir en prison, tout simplement pour manger. Malgré la bonne volonté de l'autorité judiciaire, il est bien souvent impossible d'aménager une peine ab initio pour ces publics.

Les agents estiment que leur profession devrait être mise un peu plus en valeur. En effet, la profession est souvent critiquée. Il n'est jamais bon dire à l'extérieur que l'on travaille à la prison. L'attribution de la médaille pénitentiaire devrait être décernée plus généralement aux agents qui ont accompli une longue carrière, et méritants.

Les agents de Basse Terre sont tous expérimentés, puisqu'ils ont commencé leur carrière en métropole, et ont parfois attendu de longues années avant de revenir sur leur département d'origine. Ils ont acquis des compétences qu'ils mettent au service de l'établissement. Ils estiment qu'ils font preuve de bonne volonté, et toujours prêt à rendre service, en tant que bons fonctionnaires. Ils font référence en outre, à la mobilisation générale lors du cyclone « MARIA » en 2017, ou pendant la crise sanitaire. Cet état d'esprit devrait se développer dans tous les établissements.

La surpopulation pénale est un vrai problème et a des conséquences sur le fonctionnement d'un établissement : problème de cohabitation, matelas au sol, accès à une activité moins facile par manque de place, prise en charge sanitaire plus compliquée, repérage et observation des publics plus difficile. Les mesures alternatives à l'incarcération doivent demeurer une vraie priorité pour les autorités judiciaires (TIG, ARSE, DOSE,...). La LSC doit être systématique pour les condamnés, afin d'éviter les sorties sèches, mais aussi permettre de trouver un travail ou une formation.

Les maisons d'arrêts sont saturées, car une majorité de personnes détenues condamnées à de longues peines doivent attendre qu'une place se libère en établissement pour peine, pour y être affecté. Ne serait-il pas nécessaire d'augmenter les capacités des établissements pour peine, ou de créer un échelon intermédiaire pour les condamnés définitifs entre 1 an et 2 ans, de manière à désengorger les maisons d'arrêt.

Dans la détention, il existe des profils différents, mais il y a ceux qui se revendiquent délinquants, qui ne souhaitent pas forcément adhérer aux programmes de réinsertion. Ce sont en général les mêmes qui sèment le trouble en détention, qui empêchent les plus vulnérables d'avoir une détention sereine. Ne serait-il pas nécessaire de gérer cette population pénale de manière différente, en instaurant de manière systématiques des régimes de détention différents (ex : régime différencié).

Pour les agents de journée, le jeudi 21 octobre 2021 :

Il serait nécessaire de former et spécialiser les personnels techniques et administratifs sur leurs fonctions. A titre d'exemple, un personnel administratif qui a travaillé au secrétariat peut être affecté à la régie budgétaire lors d'une mutation.

Les techniciens informatiques devraient faire l'objet de formations continues et pointues sur les aspects numériques.

Les personnels administratifs estiment qu'ils ne sont pas assez formés sur leurs métiers.

Ils seraient souhaitables que les chefs de services puissent se regrouper régulièrement pour échanger sur leurs pratiques professionnelles, notamment sur la zone Antilles Guyane.

Pour éviter le surcoût des formations à l'ENAP, il serait souhaitable d'envisager les déplacements de formateurs vers les régions d'outre-mer, avec organisation de sessions de formations par les pôles.

Il ne doit pas y avoir de différence entre les programmes de formation entre les personnels issue de la métropole et ceux de l'outre-mer.

Il serait souhaitable d'envisager des promotions sur place, un adjoint administratif pourrait être promu SA sur place, tout comme un adjoint technique comme technicien.

Il serait souhaitable d'envisager une mutualisation des services techniques sur la zone Antilles Guyane, notamment en ce qui concerne les marchés publics, ou avoir un réseau d'entreprises connues et reconnues pour la qualité de leur travail.

Les agents demandent la possibilité d'obtenir des chèques déjeuner.

Il serait souhaitable d'envisager la visite des établissements par les conjoints. En effet, ces personnes ont du mal à se représenter le cadre dans lequel travaille le conjoint.

Pourquoi ne pas inscrire un établissement pénitentiaire dans le cadre des journées du patrimoine ?

Chefferie d'établissement,

          
  
